Paris, le 22 octobre 2026

Monsieur David AMIEL
Ministre délégué en charge de la Fonction publique et de la Réforme de l'État
Ministère de l'Économie et des Finances
139 rue de Bercy,
75012 Paris

Objet : préavis de grève national reconductible le 17 novembre 2026

Monsieur le Ministre,

Parce que la Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale, parce que les moyens existent pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour toutes et tous, le syndicat SUD Collectivité Territoriales, constatant que nos positions ne sont pas entendues et que nos propositions ne sont pas prises en compte, appelle toutes et tous les agent·e·s de la Fonction Publique Territoriale à des journées de mobilisation **le 17 novembre 2026**.

Ce mouvement s'inscrit dans le légitime combat contre les réformes menées par votre gouvernement concernant l'ensemble de la Fonction Publique. Ces réformes sont des attaques contre un service public de qualité et égalitaire, elles affaiblissent la démocratie de proximité, l'égalité de traitement de tou·te·s les citoyen·ne·s et ainsi portent atteinte aux conditions de travail et d'emploi des agent-es.

Ce préavis s'inscrit aussi dans une volonté de porter les revendications populaires pour le partage des richesses, la justice sociale et fiscale, la lutte contre la fracture territoriale induite par vos logiques de rentabilité et de marchandisation de nos services publics.
C'est pourquoi la Fédération SUD Collectivités Territoriales dépose un préavis de grève le **17 novembre 2026 à partir de de 00h01** (ce préavis comprend la nuitée en amont de cette journée pour les personnels travaillant en horaires décalés). Il concerne tou·te·s les agent·e·s titulaires et non titulaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fédération SUD Collectivités Territoriales
31, rue de la Grange aux Belles 75010 Paris – Tél : 01 58 39 32 09
Site : www.sud-ct.org - mail : contact@sud-ct.org

Pour :

- Une négociation salariale immédiate pour une augmentation conséquente par 400 € d'augmentation immédiate pour toutes et tous et pour obtenir le traitement de base à 2000 € net ;
- Le rattrapage des pertes subies ;
- La valeur du point d'indice indexée sur l'inflation ;
- Maintien du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ;
- Retour au départ à la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités et 55 ans à taux plein pour les métiers pénibles ;
- L'abrogation du système de décote ;
- La validation de la totalité des périodes passées en congé parental, maladie et chômage non indemnisé ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- Un nouveau plan massif de titularisation des contractuel·les, de nouvelles mesures pour combattre la précarité ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'abrogation définitive du jour de carence et de l'abattement de 10% par jour de maladie ;
- L'abrogation de la loi « transformation de la Fonction Publique » et de ses décrets;
- L'embauche massive de personnel pour assurer un service public de qualité ;
- L'arrêt des méthodes d'encadrement mettant en souffrance les personnels et l'amélioration des conditions de travail ;
- La réduction du temps de travail à 32h vers les 28h par semaine, sans perte de rémunération ;
- Le droit inconditionnel au temps partiel choisi ;
- L'application du droit syndical.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Membre du Porte Parolat Fédéral



Stéphane Léger